

FORMULAIRE INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE

Année 2022-2023

A) ÉLÈVE		
NOM.....		
PRÉNOM.....		
DATE DE NAISSANCE..... SEXE F M (<i>rayez la mention inutile</i>)		
B) SCOLARITÉ EN 2022-2023		
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT.....		CLASSE.....
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT.....		
VILLE		CODE POSTAL
C) PARENTS – TUTEUR – REPRÉSENTANT LÉGAL		
NOM		
PRÉNOM.....		
ADRESSE.....		
.....		
VILLE		CODE POSTAL.....
TEL* fixe et/ou portable.....		
*j'accepte de recevoir des SMS en cas de fonctionnement perturbé OUI NON (<i>rayez la mention inutile</i>)		
ADRESSE MAIL		
D) SI PARENTS SÉPARÉS		
NOM		
PRÉNOM.....		
ADRESSE.....		
.....		
VILLE		CODE POSTAL.....
TEL* fixe et/ou portable.....		
*j'accepte de recevoir des SMS en cas de fonctionnement perturbé OUI NON (<i>rayez la mention inutile</i>)		
ADRESSE MAIL		
<p>PHOTO OBLIGATOIRE POUR TOUTE 1ERE INSCRIPTION</p>	<p>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL OBLIGATOIRE</p> <p>Fait à</p> <p>Le</p> <p>Signature</p> <p><i>Toute fausse déclaration décharge la Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo de toute responsabilité</i></p>	<p>CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION</p> <p>Dossier traité le</p> <p>Par</p> <p>N° de dossier</p> <p>N° de carte</p> <p><input type="checkbox"/> 100 € abonnement annuel scolaire</p> <p><input type="checkbox"/> 115 € à partir du 22 août 2022</p> <p><input type="checkbox"/> 90 € abonnement annuel primaire</p> <p><input type="checkbox"/> 105 € à partir du 22 août 2022</p> <p>Abonnements proratisés (sur justificatifs)</p> <p><input type="checkbox"/> 60 € à partir du 1er janvier 2023</p> <p><input type="checkbox"/> 30 € à partir du 1er avril 2023</p>

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES USAGERS SCOLAIRES SUR LES DIFFÉRENTS SERVICES DE TRANSPORT ORGANISÉS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ ET D'ASSURANCE.

Rappel : les élèves de moins de 5 ans ou résidant à moins de 3,1 km de l'école sont pris uniquement dans la limite des places disponibles durant toute l'année scolaire.

1 - QUI EST CONCERNÉ ?

Tout élève domicilié et scolarisé sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo, âgé de plus de 5 ans et résidant à plus de 3,1 km de l'établissement scolaire. (CF liste des communes et établissements scolaires sur la notice jointe).

2 - COMMENT REMPLIR CET IMPRIMÉ ?

2.1 – Pour chaque demande d'inscription joignez un chèque libellé à l'ordre du «Trésor Public» du montant correspondant à l'abonnement souhaité :

- 100 € pour un abonnement transports scolaires (dossier déposé avant le 22 août 2022 cachet de la poste faisant foi)
- 90 € pour un abonnement transports primaires (dossier déposé avant le 22 août 2022 cachet de la poste faisant foi)

2.2 - Dans la partie inférieure, complétez les cadres A, B et C le plus précisément possible.

2.3 – Pour les élèves dont les parents sont séparés : remplir précisément le cadre D de ce formulaire.

2.4 - La carte «CoqueliGO» est valable durant l'année scolaire 2022-2023 et concerne les élèves qui empruntent le réseau CoqueliGO, plus d'infos à l'adresse : <https://coqueliGO.monbus.mobi> – Dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau CoqueliGO, tous les élèves doivent procéder à une demande d'inscription au réseau CoqueliGO afin de pouvoir obtenir leur carte de transport et acheter leurs titres de transport. Vous devez envoyer une photo d'identité en précisant le nom, le prénom et l'agrafer à l'imprimé.

2.5 - Transmettez cette fiche à l'agence de mobilité provisoire estivale CoqueliGO située au 35 avenue de l'Europe, 07100 ANNONAY (ex Farandole) pour que la demande puisse être traitée. - La carte de transport vous sera envoyée à votre domicile par la poste.

3 - PARTICIPATION DES FAMILLES

Pour l'année scolaire 2022-2023, la participation familiale est d'un montant de 100 € par enfant pour un abonnement annuel scolaire et 90 € pour un abonnement annuel primaire.

⚠ Attention, pour tout dossier reçu après le 21 août 2022 (cachet de la poste faisant foi) votre inscription sera majorée de 15 €.

CONDITIONS DE GRATUITÉ DE LA PARTICIPATION FAMILIALE :

1 - Pour les familles de 4 enfants et plus (hors enseignement supérieur), tous scolarisés et empruntant les transports «CoqueliGO» : gratuité du titre de transport à partir du quatrième enfant transporté. Joindre une copie de l'ensemble du livret de famille complétée par le nom et l'adresse de l'établissement scolaire des autres enfants scolarisés.

Renseignements sur l'inscription à l'adresse : www.coqueliGO.fr

Ce formulaire est à renvoyer à l'adresse : Agence de mobilité provisoire CoqueliGO
35 avenue de l'Europe, 07100 ANNONAY

Réseau CoqueliGO - Régie des transports Annonay Rhône Agglo
Agence mobilité provisoire estivale CoqueliGO – 35 avenue de l'Europe, 07100 ANNONAY (ex Farandole)
04 75 69 39 96 – agence@coqueliGO.fr

Horaires d'été : ouverture au public du mercredi au vendredi de 11h à 19h non stop et le samedi de 8h30 à 12h30

La Loi n°78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant. Le droit d'accès et de rectification peut-être exercé auprès de la Communauté d'Agglomération

Réseau CoqueliGO - Régie des transports Annonay Rhône Agglo
Agence mobilité provisoire estivale CoqueliGO – 35 avenue de l'Europe, 07100 ANNONAY (ex Farandole)
04 75 69 39 96 – agence@coqueligo.fr

Horaires d'été : ouverture au public du mercredi au vendredi de 11h à 19h non stop et le samedi de 8h30 à 12h30

